



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme social

Question écrite n° 17433

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur les difficultés financières que rencontrent les associations de tourisme et de plein air, regroupées au sein de l'UNAT, du fait de la rénovation de leurs équipements. En effet, le parc d'équipements de ces associations, construits majoritairement dans les années 1960 à 1980, demandent des investissements lourds de rénovation pour l'adapter aux exigences actuelles de confort et de normes. Jusqu'en 2005, l'État a travers un plan, pratiqué une politique active et volontariste en accompagnant financièrement, sous forme de subvention, la rénovation des villages de vacances. Malheureusement, ce plan a été arrêté faute de crédits de paiement pour 2006. Sans l'aide de l'État les associations de tourisme et de plein air ne peuvent parvenir à rénover leur parc d'équipements et d'infrastructures et ne peuvent de ce fait répondre aux demandes de la clientèle. C'est pourquoi, il lui demande les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le plan de consolidation des équipements du tourisme social, financé sur le budget de l'État, a été stoppé en 2005. Un abondement exceptionnel de 10 MEUR issu d'un fonds de concours permet depuis la mi-2007 d'en solder les dernières dettes. Pour ce qui concerne les suites, on sait que le secteur du tourisme social à vocation familiale va connaître des adaptations et mutations importantes dans les années à venir : adaptation aux changements des attentes des consommateurs, mise aux normes des équipements pour l'accessibilité aux personnes handicapées, effets de la politique nationale « Seniors en vacances » dont le maître d'œuvre est l'Agence nationale pour les chèques-vacances, etc. Il convient de mesurer ces effets pour déterminer les politiques d'accompagnement adéquates. Aussi, la direction du tourisme s'apprête-t-elle à lancer début 2008, en coordination avec plusieurs partenaires du monde du tourisme et du tourisme social, dont l'Agence nationale pour les chèques-vacances ou l'Union nationale des associations de tourisme social et familial, un vaste état des lieux des structures d'hébergements familiaux à vocation sociale (villages de vacances, maisons familiales de vacances, hébergements dépendant des collectivités locales, comités d'entreprise, des mutuelles et autres organismes sociaux), de leur fréquentation, des systèmes d'aides utilisées par les usagers dans les établissements gérés par des associations et autres organisations du tourisme social. Les résultats d'une telle étude pourront servir de base à un débat entre pouvoirs publics et opérateurs du tourisme à vocation sociale sur l'avenir du secteur et sa contribution aux politiques publiques. Ils permettront également de tracer les perspectives possibles de soutien public aux investissements du secteur, dont l'Agence nationale pour les chèques-vacances devrait demeurer un acteur central, dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs entre l'agence et l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17433

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Consommation et tourisme

Ministère attributaire : Consommation et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1316

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2285